

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01 AVRIL 2019 A 19 HEURES**  
**ORDRE DU JOUR**

Monsieur le maire déclare la séance du conseil municipal du 01 avril 2019 ouverte.

Absent excusé : Mr Thierry PONTIER

Procuration de Mr Thierry PONTIER à Mme Véronique LEVERT

Secrétaire de séance : Jean-Louis MÉCHIN

Monsieur le maire propose d'ajouter à l'ordre du jour :

- vente du bois coupé et mis en stères par les agents municipaux à Millanfroid.

**A l'unanimité, le conseil municipal accepte cet ajout à l'ordre du jour.**

**L'ordre du jour appelle les sujets suivants :**

- APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 MARS 2019.

**A l'unanimité, le conseil approuve ce procès-verbal.**

**FINANCES:**

**- Budget communal : - Vote du compte de gestion 2018**

Monsieur le maire rappelle, que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et qu'il doit être voté préalablement au compte administratif.

Il propose aux membres du conseil de valider le compte de gestion du trésorier des Aix-d'Angillon pour l'exercice 2018 car après vérifications ce dernier n'appelle aucune observation de sa part.

**Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal valide le compte de gestion 2018.**

**- Élection du président pour le vote du compte administratif 2018.**

Mr le maire propose de nommer Mme Dominique LAVEAU, Maire-adjoint, Présidente pour le vote du compte administratif 2018.

**Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal accepte cette nomination.**

Mr le maire quitte la salle du conseil.

**- Vote du compte administratif 2018.**

Le compte administratif 2018 du budget communal s'établit comme suit :  
Mme Dominique LAVEAU, Maire-adjoint, procède alors à la lecture exhaustive des chapitres de ce compte.

<b>FONCTIONNEMENT</b>	
DEPENSES	- 656 563.40
RECETTES	+ 779 816.18
TOTAL	+ 123 252.78
EXCEDENT ANTERIEUR	+ 382 874.74
TOTAL	<b>+ 506 127.52</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>	
DEPENSES	- 371 687.94
RECETTES	+ 331 431.45
TOTAL	- 40 256.49
DEFICIT ANTERIEUR	- 41 837.24
TOTAL	<b>- 82 093.73</b>

RESULTAT 2018 SANS LES EXCEDENTS 82 996.29

RESULTAT 2018 AVEC LES EXCEDENTS 424 033.00

<b>RESTE A REALISER</b>	
DEPENSES	- 1 852 717.00
RECETTES	+ 1 790 611.00

<b>RESULTAT DEFINITIF</b>	<b>+ 361 927.79</b>
---------------------------	---------------------

Mme Dominique LAVEAU, maire-adjoint, propose d'approuver le compte administratif 2018 du budget communal tel qu'il a été présenté.

**Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte administratif 2018 du budget communal.**

**- Affectation du résultat :**

Mr le maire réintègre la séance et propose aux membres du conseil municipal d'affecter comme suit, le résultat de fonctionnement 2018 :

- Recettes de fonctionnement : Ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté » la somme de 506 127.52 – (82 093.73 + 62 106.00 = 144 199.73 €) soit **361 927.79 €**,

- Au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » la somme de **144 199.73 €**.

Déficit d'investissement ligne budgétaire 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » pour la somme de **82 093.73 €**.

**Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal accepte la proposition d'affectation des résultats de fonctionnement 2018.**

**- Vote du taux des trois taxes**

Mr le maire informe sur l'état de notification des taux d'impositions des taxes directes locales pour 2018 qui s'établit comme suit :

- Taxe d'habitation : 13,62%
- Taxe foncière bâtie : 16,36%
- Taxe foncière non bâtie : 38,73 %

Pour un produit attendu de 341 502.00 €.

Il demande au conseil de voter sur l'augmentation ou non de ces taxes.

**Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal en refuse l'augmentation.**

**- Admission de créances en non-valeur :**

Mr le maire demande l'autorisation de passer la somme de 44.44 € en non-valeur au chapitre 6541 du budget de fonctionnement.

Ce montant concerne deux factures de cantine/garderie (l'une de 2015 de 29.20 € et l'autre de 2016 de 15.24 €) qui ne pourront jamais être recouvrées.

**Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal autorise à passer la somme de 44,44 € au chapitre non-valeur du budget de fonctionnement.**

### **- Vote du Budget prévisionnel 2019**

Mr le maire donne lecture exhaustive des chapitres de ce budget et propose au conseil de l'approuver tel qu'il s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement :	Dépenses : 1 142 854.18 €
	Recettes : 1 142 854.18 €

Section d'investissement :	Dépenses : 2 300 550.73 €
	Recettes : 2 300 550.72 €

Le montant total du budget est de 3 443 404.91 €uros.

**Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve le budget prévisionnel 2019.**

### **- Budget assainissement : - Vote du compte de gestion 2018**

Mr le maire rappelle, que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur, il doit être voté préalablement au compte administratif.

Il propose aux membres du conseil municipal de valider le compte de gestion du trésorier des Aix-d'Angillon pour l'exercice 2018 car après vérifications, ce dernier n'appelle aucune observation de sa part.

**Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal valide le compte de gestion 2018.**

### **- Election du président pour le vote du compte administratif**

Mr le maire propose de nommer Mme Dominique LAVEAU, Maire-adjoint, Présidente pour le vote du compte administratif 2018.

**Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal accepte cette nomination.**

Mr le maire quitte la salle du conseil.

## - Vote du compte administratif 2018

Le compte administratif 2018 du budget assainissement s'établit comme suit :  
Mme Dominique LAVEAU, Maire-adjoint procède à la lecture exhaustive des chapitres de ce compte.

<b>FONCTIONNEMENT</b>	
DEPENSES	- 46 074.09
RECETTES	+ 66 634.06
TOTAL	+ 20 559.97
EXCEDENT ANTERIEUR	+ 138 669.45
TOTAL	<b>+ 159 229.42</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>	
DEPENSES	- 63 940.30
RECETTES	+ 39 258.00
TOTAL	- 24 682.30
EXCEDENT ANTERIEUR	+ 48 872.24
TOTAL	<b>+ 24 189.94</b>

RESULTAT 2018 SANS LES EXCEDENTS - 4 122.33

RESULTAT 2018 AVEC LES EXCEDENTS + 183 419.36

<b>RESTE A REALISER</b>	
DEPENSES	- 25 740.00
RECETTES	+ 8 010.00

<b>RESULTAT DEFINITIF</b>	<b>+ 165 689.36</b>
---------------------------	---------------------

Mme Dominique LAVEAU, Maire-adjoint, propose d'approuver le compte administratif 2018 du budget assainissement tel qu'il a été présenté.

**Après délibération et à l'unanimité, conseil municipal approuve le compte administratif 2018 du budget assainissement.**

### **- Affectation du résultat**

Mr le maire réintègre le conseil et propose au conseil d'affecter comme suit le résultat de fonctionnement 2018 :

Recettes de fonctionnement ligne budgétaire 002 « résultat de fonctionnement reporté » la somme de **159 229.42 €**.

Recettes d'investissement ligne budgétaire 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » pour la somme de **24 189.94 €**.

**Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal accepte l'affectation du résultat 2018 du budget assainissement proposé.**

### **- Vote du budget prévisionnel 2019**

Mr le maire donne lecture exhaustive des chapitres de ce budget prévisionnel 2019 et propose au conseil d'approuver ce budget qui s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement :	Dépenses : 223 309.41 €
	Recettes : 223 309.41 €

Section d'investissement :	Dépenses : 442 447.37 €
	Recettes : 442 447.37 €

Le montant total du budget est de 665 756.78 Euros.

**Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve le budget prévisionnel 2019.**

### **- CCAS : Vote du compte de gestion 2018**

Mr le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et qu'il doit être voté préalablement au compte administratif.

Il propose au conseil, de valider le compte de gestion du trésorier des Aix-d'Angillon pour l'exercice 2018 car après vérifications, ce dernier n'appelle aucune observation de ma part.

**Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal valide le compte de gestion 2018 CCAS.**

## **AFFAIRES GENERALES :**

### **- Déclaration d'intention d'aliéner**

Mr le maire informe que, conformément à la délégation qui lui a été accordée, il n'a pas préempté sur :

La parcelle A n°1052 située aux Bonnais d'une superficie de 18a 53ca,  
La parcelle D n°1680 située Les Grands Prés pour une superficie de 1ha 26a 18ca.

### **- SAFER DU CENTRE : Transmission des informations de vente**

Il informe de plus, que la SAFER n'a pas préempté sur les parcelles suivantes :

D n°119, 120, 121 « Le Coualla » d'une superficie de 91a 35ca.  
D n°421, 422, 425 « Grande Pelure » d'une superficie de 2ha 27a 85ca.  
D n°1424 – 1426 – 1656 – 1654 - 1660 « Beauchêne, Le Gué Robin et Cobeille »  
d'une superficie de 1ha 40a 50ca.  
D n°1672 « d'une superficie de 66ca.  
D n°1674 - 1676 « d'une superficie de 1ha 04a 82ca.  
D n°1670 « d'une superficie de 65ca.

### **- Prix de vente de stère de bois effectué par les agents à Millanfroid.**

Suite aux tempêtes successives beaucoup d'arbres sont tombés sur une clôture au lieu-dit Millanfroid. Les agents de la commune ont été contraints de nettoyer les dégâts et ont ainsi produit entre 150 et 200 stères de bois divers.

Mr le maire propose au conseil de vendre ce bois à 15 € le stère sous certaines conditions pour en bénéficier, à savoir :

- habiter Allogny ;
- en faire la demande
- utiliser en bois de chauffage ;
- limitation dans un premier temps à 10 stères maxi par foyer, étant entendu que cette limite pourra être modifiée sans préavis en fonction du nombre de demandes à satisfaire.

**Après délibération et à l'unanimité le conseil municipal accepte cette proposition.**

## **COMMUNICATION ET ASSOCIATIONS**

### **- Course cycliste du 10 mai 2019**

Mr François CHABOT Maire-adjoint, donne des explications sur une demande par courrier, d'organisation de course cycliste sur la commune en provenance du président de l'Union Cycliste Mehunoise et de la demande de subvention de 800 €. Le conseil à l'unanimité, ayant été mis devant le fait accompli, ne souhaite pas donner suite. Il demande à Monsieur le Maire d'en informer le demandeur par écrit.

Mr François CHABOT rappelle ensuite, les manifestations programmées pour les mois d'avril et mai et en particulier l'organisation des cérémonies du 8 mai.

**- Chemin du renfermé**

Mr le maire donne lecture d'un énième courrier du président de l'association du chemin d'exploitation du renfermé.

Compte tenu de l'ancienneté de ce litige et de ses rebondissements successifs, le conseil municipal pense devoir passer à une vitesse supérieure pour enfin sortir de cette impasse et préserver la propriété de ce chemin que la commune entretient et gère depuis des lustres et prendre contact avec un médiateur.

**INFORMATIONS DIVERSES**

Mr Didier AUBRY, conseiller municipal, rappelle l'interdiction de procéder au brûlage de déchets végétaux et autres sur la commune. De nombreux cas ont été aperçus et sentis ces derniers jours, ce qui n'est pas admissible.

Des contraventions pourront être dressées aux contrevenants.

Monsieur le maire lève la séance à 19h50.